



**ASSOCIATION DES JUMELAGES COOPERATION
DE LA VIENNE**

REUNION AJCV LOUDUN

Salle de Véniers

JEUDI 18 JUIN 2009 à

18h30

solidarité

Jumelages coopération : nouvelle organisation en vue

Jeudi dernier, les 20 jumelages qui composent l'Association des jumelages coopération de la Vienne (AJCV) étaient réunis à Véniers.

La présidente de l'AJCV, Catherine Chastenet, a profité de la venue à Loudun de Félix Boyarm, président du comité national des jumelages au Burkina-Faso, pour réunir les adhérents.

Félix Boyarm a présenté le projet de décret fixant les modalités de fonctionnement des comités locaux de jumelage (CLJ) et des comités régionaux (CRJ). Auparavant, il a rappelé le fonctionnement actuel : « *Il a ses limites. En effet les jumelages coopérations sont signés entre les villes (comme Loudun-Ouagadougou). Les comités de jumelage sont des associations indépendantes, qui doivent réaliser des projets qui engagent les*



Les quatre animateurs de la réunion : Félix Boyarm, Elefthérios Benas, Catherine Chastenet, Jacques Lucas.

communes. Ce fonctionnement a montré ses limites, c'est pourquoi un nouveau décret est sur le point d'être signé ». Le futur

décret prévoit la nomination par le maire du bureau du comité de jumelage local : « *Ce nouveau mode permettra une*

harmonisation entre la commune et le comité de jumelage » Selon Félix Boyarm, la Vienne est le département de France qui compte le plus grand nombre de jumelages coopération avec le Burkina-Faso. « *Les comités de jumelage doivent travailler en synergie et mutualiser leurs moyens. Nous avons le devoir de redynamiser les jumelages Nord-Sud mais aussi de promouvoir des jumelages Sud-Sud. Il faut tout faire pour que la dimension humaine reste le socle des jumelages.* »

Lors du débat qui a suivi, plusieurs interlocuteurs ont fait part de leur inquiétude sur ce projet, qui risque de donner aux maires la mainmise sur les jumelages coopération.

étaient présents de Chatellerault: Patrick et Anne-Marie
Gisèle et Jacques
Nicole.M et Werner
Josette
Michelle